

La Tribune

N° 3747/Prix 10 DA. France 0,80€

Quotidien national d'information

Mardi 23 octobre 2007

PRÈS DE 5 000 ÉCHANGES D'INFORMATIONS ENTRE L'ALGÉRIE ET LES PAYS MEMBRES ENTRE 2004 ET 2006

Blanchiment d'argent et drogue mobilisent Interpol Algérie

Par

Hasnia Yacoub

LES ÉCHANGES d'informations entre les pays membres d'Interpol et l'Algérie ont pris du volume ces trois dernières années. Pas moins de 4 779 échanges d'informations entre l'Algérie et les 186 pays membres d'Interpol ont été effectués entre 2004 et 2006.

Le plus gros traitement est lié aux affaires de blanchiment d'argent, de drogue et de terrorisme. C'est ce qui est appris, hier, lors d'une conférence de presse animée par M. Ladj Rabah, directeur de la police judiciaire, en marge des premières journées d'étude et d'information sur «*l'organisation d'Interpol dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*». M. Ladj a, d'ailleurs, soutenu que la tendance actuelle est à la lutte contre les trafiquants de drogue qui ont forcément recours au blanchiment d'argent. «*L'Algérie est devenue un pays de transit de la drogue qui est dirigée vers les pays de la rive nord de la Méditerranée. Nous avons alors une étroite collaboration avec ces pays*», dit-il, affirmant qu'entre les pays «*même dans l'échange des informations, il y a des intérêts*». Un tableau détaillé sur la nature des affaires traitées par le bureau Interpol Algérie confirme la tendance croissante des affaires liées à la drogue où 977 échanges d'informations ont été effectués ces trois dernières années, dont pas moins de



400 uniquement pour l'année 2006. Durant cette même année, 58 échanges d'informations pour des affaires liées au terrorisme ont été effectués sur un total de

339 depuis l'année 2004. La France vient en tête des pays membres d'Interpol avec lesquels l'Algérie échange des informations avec un total de 1 225 échanges ces trois

dernières années, dont 452 pour l'année 2006. Suivent ensuite l'Italie et l'Equateur avec un volume d'échanges de 1 084 et 410. La Tunisie, le Maroc ou encore la

Mauritanie, des pays limitrophes, enregistrent également un nombre considérable d'échanges d'informations avec l'Algérie (respectivement 312, 207 et 24). *Suite en page 4*

Blanchiment d'argent et drogue mobilisent Interpol Algérie

Suite de la page 1

Pour la Mauritanie, il nous paraît clair que la majorité des informations échangées sont liées à des activités terroristes sinon au trafic d'armes et de véhicules. En ce qui concerne ce dernier trafic, pas moins de 155 affaires ont été traitées par le bureau Interpol Algérie, ces trois dernières années.

En réponse à une question sur la situation de Hassan Hattab, le fondateur du GSPC qui s'est rendu le 22 septembre dernier aux autorités algériennes mais qui demeure sur la liste des chefs et groupes terroristes recherchés par Interpol établie par l'ONU (résolution 1373), le conférencier expliquera que les missions de la police judiciaire se sont estompées à partir du moment où l'ex-chef terroriste s'est rendu. «Aujourd'hui, c'est l'affaire de la justice», dit M. Ladj. A ce sujet, il faut savoir que Hassan Hattab, dont le procès est programmé pour le 4 novembre prochain au niveau de la cour d'Alger, est considéré comme étant «en fuite». Un délai d'une dizaine de jours lui a été accordé par la justice algérienne pour qu'il se constitue prisonnier, faute de quoi il sera jugé par contumace. A préciser que Hassan Hattab, qui s'est repenti, ne pourra bénéficier des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation

nationale qu'une fois que les charges de «*maître avec préméditation et usage d'explosifs dans des lieux publics*» tombent. Même si Hassan Hattab est considéré comme un «repentis», comme l'a déclaré le ministre de l'Intérieur, Nourredine Yazid Zerhouni, il devra, normalement et pour le respect de la résolution 1373 de l'ONU, être jugé par un tribunal algérien pour les faits qui lui sont reprochés.

A une autre question, liée cette fois au cas de Abdelmoumene Khalifa, l'ex-patron du groupe du même nom et qui se réfugie en Grande-Bretagne depuis 2003, recherché par Interpol mais qui n'a toujours pas été extradé vers l'Algérie, M. Ladj explique qu'il s'agit là d'une question qui relève de la justice : «Même si l'Angleterre est membre d'Interpol, il n'en demeure pas moins que «*ce sont les relations et les conventions bilatérales entre les deux pays qui déterminent l'extradition même si les relations multilatérales entre les pays membres d'Interpol existent. Il ne faut pas confondre entre le bilatéral et le multilatéral. De plus Interpol n'a pas des résolutions contraignantes pour les membres de l'organisation* ». Cette réponse est confirmée par M. Housssem Abdelatif, le représentant du secrétariat Interpol du Moyen-Orient et Afrique

du Nord : «*Les relations entre les pays sont en dessus des relations entre les bureaux Interpol de ces mêmes pays. Nous ne pouvons pas, à titre d'exemple, demander à l'Irak de coopérer avec l'Iran* ». Le directeur de la police judiciaire ainsi que le représentant du bureau Interpol Algérie, M. Abad Benyamina, ne donneront aucun chiffre concernant le nombre d'Algériens recherchés par l'Algérie par le canal d'Interpol ni le nombre de ceux qui sont demandés par d'autres pays. «*Ce n'est pas que nous ne voulons pas vous communiquer les chiffres, mais c'est juste que ces derniers changent constamment et nous ne voulons donc pas avancer des données erronées*», tentera d'expliquer M. Abad, sans réellement convaincre. La seule information qui sera donnée, c'est que les recherches lancées actuellement sont liées aux droits communs (trafic de drogue, blanchiment d'argent, trafic de fausse monnaie...) et que, présentement, l'Algérie n'a introduit aucune recherche liée au terrorisme.

A l'exception, bien sûr, des affaires inscrites dans la résolution 1373 de l'ONU. Enfin, M. Ladj exprimera le souhait de voir l'appareil judiciaire suivre les nouvelles infractions de l'ère de la mondialisation, à l'exemple de la cybercriminalité.

H. Y.